

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Date du Conseil Municipal :	25 juin 2024	<u>Nombre de conseillers en exercice :</u>	56
Date de convocation :	18 juin 2024	Nombre de présents :	29
		Nombre de représentés par pouvoir :	6
		Nombre de votants :	35
		Nombre d'absents :	21

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : DORGERE François (à John MICHEL), GOULLEY Martine (à Sylvie VIAL), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER), SAMAIN Viviane (à Denis LOISEAU).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BAERT Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PENNAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse.

Secrétaire de séance : VIAL Sylvie.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé avec la convocation. Aucune remarque n'est apportée.

Le compte-rendu est donc adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport des décisions du Maire

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses prérogatives au Maire. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire rendra compte des décisions prises à chaque réunion du Conseil Municipal.

Depuis le dernier Conseil, M. le Maire a pris 4 décisions en application de ses délégations :

1/ Rédaction et signature de baux

Depuis le dernier Conseil Municipal, M. le Maire a signé un bail professionnel d'une durée de 6 années pour le local situé 16 Rue des Ecoles à La Barre-en-Ouche. De plus, M. le Maire a signé un bail d'habitation d'une durée de 6 années dans le cadre de la mise en location du logement situé 4D Rue de l'Union à La Barre-en-Ouche.

2/ Assignation de locataires en demande de résiliation d'un bail

La Commune a mandaté la SAS LERASLE - MEHRUNG NORMANDIE HUSSIER, Commissaires de Justice associés, afin de l'accompagner dans une assignation en résiliation devant le Tribunal de Proximité de Bernay de deux baux d'habitation.

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes – SIEGE 27

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières et suite à la présentation du rapport d'observations définitives du SIEGE 27 à son assemblée délibérante, le rapport de la Chambre régionale des comptes doit être présenté aux membres du Conseil Municipal afin de donner lieu à un débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Vacance d'un poste d'adjoint au Maire

M. le Maire précise que suite à la démission de M. Jean-Jacques PREVOST, Adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire, notifiée à M. le Préfet de l'Eure par lettre en date du 14 mai 2024, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas remplacer le premier adjoint au Maire et de laisser le poste vacant.

En effet, le Conseil Municipal n'a pas l'obligation de pourvoir tous les postes d'adjoints créés et peut décider après une démission de ne pas procéder au remplacement d'un adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de laisser le poste de premier Adjoint au Maire vacant.

Mise à jour du tableau des taux d'indemnités des adjoints, maires délégués et conseillers municipaux

M. le Maire indique que suite à la démission de M. Jean-Jacques PREVOST, il convient de modifier le taux des indemnités des adjoints, maires délégués et conseillers municipaux, de la manière suivante :

Fonctions	% indice brut terminal fonction publique
Enveloppe réservée à la Commune Nouvelle	
Maire	55,00 %
Adjoint au Maire	0,00 %
Conseiller municipal cumulant une délégation permanente à l'échelle de la Commune Nouvelle et une délégation permanente sur une commune déléguée ≥ 500 habitants	17,00 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation permanente à l'échelle de la Commune Nouvelle	8,25 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation pour une mission temporaire à l'échelle de la Commune Nouvelle	4,12 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation permanente sur une commune déléguée	0,00 %
Enveloppes réservées aux communes déléguées	
Maire délégué d'Ajou	17,00 %
Maire délégué de La Barre-en-Ouche	31,00 %
Maire délégué de Beaumesnil	31,00 %
Maire délégué de Bosc-Renoult-en-Ouche, 2 ^{ème} adjointe au Maire	25,50 %
Maire délégué d'Epinay	17,00 %
Maire délégué de Gisay-la-Coudre	17,00 %
Maire délégué de Gouttières	17,00 %
Maire délégué de Granchain	17,00 %
Maire délégué de Jonquerets-de-Livet, 4 ^{ème} adjointe au Maire	25,50 %
Maire délégué de Landepéreuse	17,00 %
Maire délégué de La Roussière	17,00 %
Maire délégué de Saint-Aubin-des-Hayes, 5 ^{ème} adjoint au Maire	25,50 %
Maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard	17,00 %
Maire délégué de Sainte-Marguerite-en-Ouche	17,00 %
Maire délégué de Saint-Pierre-du-Mesnil	17,00 %
Maire délégué de Thevray, 3 ^{ème} adjoint au Maire	25,50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à jour le tableau des taux d'indemnités.

Mise à jour des frais de mission

M. le Maire précise que depuis le 22 septembre 2023, le barème des montants des frais de mission (repas et hébergement) a été réévalué. Le montant du repas a été revalorisé pour passer de 17,50 € à 20 €. Actuellement, les frais de repas sont remboursés au forfait. Les frais d'hébergement sont réévalués :

Paris intra-muros	Villes du Grand Paris et communes de plus de 200 000 habitants	Autres communes
140 € (110 € actuellement)	120 € (90 € actuellement)	90 € (70 € actuellement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à jour les frais de mission, au forfait.

FINANCES

Décision modificative n°2-2024 sur le budget annexe Accès aux droits

M. le Maire indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de voter une décision modificative sur le budget annexe Accès aux droits, afin de régulariser une écriture comptable :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6262 : Frais de télécommunications	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	250.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter la décision modificative sur le budget annexe Accès aux droits.

Attribution du marché de travaux concernant la réhabilitation du porche de l'église Notre-Dame des Jonquerets-de-Livet

M. le Maire précise que suite à la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Marie CARON pour la réhabilitation du porche de l'église Notre-Dame des Jonquerets-de-Livet, un marché de travaux a été publié sur la plateforme MPE 27, le 24 avril dernier, afin de recevoir des offres d'entreprises pour les lots suivants :

- Lot n° 1 : Maçonnerie - Taille de pierres ;
- Lot n° 2 : Charpente - Etalement ;
- Lot n° 3 : Couverture.

L'enveloppe budgétaire consacrée aux travaux a été estimée par la Commune et le maître d'œuvre à 155 675 € HT.

Suite à l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre et à l'avis de la commission marchés publics le 24 juin 2024, les notes suivantes ont été attribuées :

Lot 1	Candidat 1 PIERRE ET PATRIMOINE	Candidat 2 MONUMENT LANFRY
Note technique	32,50 %	52,50 %
Note prix	40 %	20,02 %
Note totale	72,50 %	72,52 %

Lot 2	Candidat 1 ATELIERS DESMONTS	Candidat 2 MONUMENT LANFRY
Note technique	57,50 %	52,50 %
Note prix	36,98 %	40 %
Note totale	94,48 %	92,50 %

Lot 3	Candidat 1 BOUSSIN-LIEGEAS
Note technique	52,50 %
Note prix	40 %
Note totale	92,50 %

La commission marchés publics propose d'attribuer le marché aux candidats suivants et aux prix mentionnés ci-dessous :

Lots	ENTREPRISE	Montant de l'offre en € HT
1	MONUMENT LANFRY	52 138,14 (compris PSE)
2	ATELIERS DESMONTS	90 047 (compris PSE)
3	BOUSSIN-LIEGEAS	17 605,60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché public de travaux et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat pour chaque lot.

Attribution du marché de travaux concernant la réhabilitation du clocher de l'église Sainte-Eugénie de Bosc-Renoult-en-Ouche

M. le Maire indique que suite à la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Marie CARON pour la réhabilitation du clocher de l'église Sainte-Eugénie de Bosc-Renoult-en-Ouche, un marché de travaux a été publié sur la plateforme MPE 27, le 3 mai dernier, afin de recevoir des offres d'entreprises pour les lots suivants :

- Lot n° 1 : Maçonnerie – Taille de pierres ;
- Lot n° 2 : Charpente - Etalement – Echafaudage ;
- Lot n° 3 : Couverture ;
- Lot n° 4 : Paratonnerre – Cloche.

L'enveloppe budgétaire consacrée aux travaux a été estimée par la Commune et le maître d'œuvre à 397 272 € HT.

Suite à l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre et à l'avis de la commission marchés publics le 24 juin 2024, les notes suivantes ont été attribuées :

Lot 1	Candidat 1 TERH
Note technique	0 %
Note prix	40 %
Note totale	40 %

Lot 2	Candidat 1 LA MAISON DUPUIS	Candidat 2 ATELIERS DESMONTS	Candidat 3 LES METIERS DU BOIS
Note technique	40 %	57,50 %	60 %
Note prix	33,57 %	40 %	35,13 %
Note totale	73,57 %	97,50 %	95,13 %

Lot 3	Candidat 1 BOUSSIN-LIEGEAS	Candidat 2 UTB	Candidat 3 SOCIETE FALAISIENNE DE COUVERTURE
Note technique	52,50 %	55 %	50 %
Note prix	40 %	28,51 %	39,20 %
Note totale	92,50 %	83,51 %	89,20 %

Lot 4	Candidat 1 BODET	Candidat 2 BIARD-ROY	Candidat 3 GOUGEON
Note technique	35 %	42,50 %	55 %
Note prix	34,77 %	30,44 %	40 %
Note totale	69,77 %	72,94 %	95

La commission marchés publics propose d'attribuer le marché aux candidats suivants et aux prix mentionnés ci-dessous :

Lots	ENTREPRISE	Montant de l'offre en € HT
1	TERH	21 346 (compris PSE)
2	ATELIERS DESMONTS	266 911,54
3	BOUSSIN-LIEGEAS	74 626,70
4	GOUGEON	13 160

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (34 voix pour – 0 contre – 1 abstention) d'attribuer le marché public de travaux et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat pour chaque lot.

Demandes de subventions dans le cadre d'un projet de création d'un terrain de Foot 5 à La Barre-en-Ouche

M. le Maire précise que dans le cadre d'un projet de construction d'un terrain de Foot 5 au stade Jacques Fortin à La Barre-en-Ouche, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport (30 %), de la Région Normandie (25 %) et du Département de l'Eure (25 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents aux demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport, de la Région Normandie et du Département de l'Eure dans le cadre du projet de création d'un terrain Foot 5 au stade de La Barre-en-Ouche.

La séance est clôturée à 21h00.